

Zeitschrift: Entretiens sur l'Antiquité classique
Herausgeber: Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique
Band: 54 (2008)

Nachwort: Épilogue
Autor: Brélaz, Cédric / Ducrey, Pierre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉPILOGUE

Au terme de nos Entretiens, nous souhaiterions, en tant que promoteurs de cette réunion, dresser un bilan de cette semaine de travail, en résumant les résultats des débats et en les confrontant brièvement aux idées qui, au départ, avaient motivé l'organisation de notre rencontre à Vandœuvre.

Notre projet comportait d'emblée une difficulté de méthode. La thématique que nous avons retenue avait, à la fois, l'avantage et l'inconvénient d'être un sujet d'actualité et à la mode. Il ne se passe, en effet, pas une semaine, depuis le début des années 2000, sans que l'on parle, dans la presse, de sécurité ou d'insécurité et cette double notion, par ailleurs galvaudée, envahit le discours politique contemporain, pour décrire aussi bien la résurgence de conflits armés et d'actes terroristes sur la scène internationale que les tensions sociales perceptibles dans les villes de nos démocraties occidentales. Influencées directement ou non par ce climat, les manifestations et publications scientifiques sur le thème de la sécurité se sont multipliées dans le champ des sciences humaines et sociales depuis ce moment. Des pistes de recherche ont alors été ouvertes, par exemple, sur le concept — du reste subjectif et relatif — d'insécurité, sur les fondements de l'ordre social, sur la violence, sur les institutions de maintien de l'ordre. Si ces perspectives retiennent l'attention des sociologues et des historiens spécialistes d'autres périodes depuis plusieurs décennies déjà (voir la série de travaux sur les normes sociales, le contrôle de la ville, le développement de l'institution de la police aux époques moderne et contemporaine), l'essor de ces thématiques est, en revanche, assez neuf pour l'Antiquité gréco-romaine, hormis les ouvrages pionniers de Ramsay MacMullen et d'Andrew Lintott. Il est ainsi paru récemment plusieurs études sur

le brigandage, la norme et l'exclusion sociales, le contrôle de la foule en milieu urbain et les organes de maintien de l'ordre dans le monde gréco-romain. Aussi s'agissait-il pour nous, en abordant le sujet de la sécurité et de l'ordre public, d'éviter les écueils de la redite et de la généralisation.

Nous avons, par conséquent, au moment de définir la problématique de ces Entretiens, pris le parti d'examiner la question sous un angle avant tout politique, institutionnel et idéologique: quel rôle les préoccupations relatives à la défense de la collectivité contre les menaces extérieures d'une part, au maintien de l'ordre public d'autre part, ont-elles joué dans le processus de construction et d'affirmation de la communauté civique dans l'Antiquité? Quelle a été, au fil du temps, l'importance de ces domaines d'action des pouvoirs publics pour la cité grecque et l'État romain? Comment les sociétés antiques ont-elles perçu l'insécurité et quels moyens ont-elles mis en œuvre pour contrer ce qu'elles considéraient être des dangers? C'est dans cet esprit que nous avons proposé aux participants des Entretiens de présenter un rapport sur des sujets délimités touchant à la sécurité collective, à la lutte contre la violence et à l'ordre public dans les sociétés anciennes, depuis la cité grecque en formation jusqu'à l'empire de Rome. Même si les contributions réunies dans ce volume, dues à des auteurs différents, ne peuvent, par définition, avoir l'unité des chapitres d'une monographie, il convient néanmoins de souligner la grande cohérence thématique et méthodologique de ces Entretiens. Les auteurs se sont efforcés, en outre, de développer des pistes de recherche renouvelées. Ce volume comporte ainsi un grand nombre de réflexions inédites et de mises au point.

Hans van Wees, par exemple, dans son *'Stasis, Destroyer of Men'*, révèle l'existence de révoltes populaires dans la cité grecque archaïque, mouvements qui eurent du poids dans le processus de reconnaissance des droits politiques aux membres les moins aisés de la communauté civique. Werner Riess, quant à lui, souligne, dans son exposé *Private Violence and State Control*, l'espace dévolu à l'autodéfense et à

l'initiative individuelle dans la procédure pénale athénienne à l'époque classique, et la différence qu'instaure l'Etat entre ce qui est perçu comme une menace sur l'intégrité de la collectivité et ce qui relève de la sécurité personnelle. Angelos Chaniotis, dans son *Policing the Hellenistic Countryside*, recense et analyse avec minutie les diverses institutions chargées de la surveillance du territoire rural, qui faisait explicitement partie des attributions de l'État dans les cités hellénistiques. Cédric Bré-laz met en évidence, pour sa part, dans son exposé *La défense de la cité grecque dans l'empire romain pacifié*, le maintien d'une culture et d'une tradition militaires dans ces mêmes cités grecques, mais sous l'hégémonie de Rome, à une époque où celles-ci sont privées des occasions et des moyens de mener des guerres. Pour ce qui concerne l'État romain, Andrew Lintott, dans sa conférence *How High a Priority did Public Order and Public Security have under the Roman Republic?*, étudie la variété des moyens mis en œuvre par la République romaine pour lutter contre la violence qui caractérise la vie politique intérieure. Ramsay MacMullen, dans sa contribution *The Problem of Fanaticism*, montre quel défi pour le maintien de l'ordre a représenté le fanatisme religieux, juif ou chrétien, aux yeux des autorités romaines, désemparées face à des adversaires mus par des convictions aussi radicales. Yann Rivière, enfin, dans ses *Recherches sur l'exil et l'administration du territoire impérial*, examine les procédures de bannissement des opposants à l'ordre impérial et les conditions juridiques et sociales de l'exil comme peine à Rome.

Sur le plan de la méthode, les auteurs — en dépit de la perspective politique, institutionnelle et juridique qui leur avait été suggérée — n'ont pas négligé l'approche et les interprétations sociologiques, et toutes les contributions ont tenu compte du contexte social déterminant la façon dont s'organisaient la sécurité collective et l'ordre public (équilibre des forces sociales en Grèce archaïque; circonstances sociales motivant le choix de la procédure pénale en cas d'homicide à Athènes; appropriation symbolique du territoire rural par les éphèbes; imaginaire

guerrier et idéologie militaire dans les cités grecques sous domination romaine; répercussions sociales de l'exil sous le Principat). En particulier, Ramsay MacMullen a insisté sur la dimension émotionnelle et irrationnelle des oppositions religieuses et doctrinaires à l'ordre impérial. Et Andrew Lintott, en réfléchissant sur l'efficacité de la législation pénale sous la République romaine, a posé la question fondamentale qui nous permet d'évaluer les initiatives prises par les sociétés anciennes en matière de sécurité publique: quel est — du moment que le risque ne peut être entièrement éradiqué — le seuil d'insécurité que peut tolérer une société? Quels moyens une collectivité est-elle prête à engager pour imposer un ordre social et politique minimal? Quelles normes élabore-t-elle pour assurer sa survie?

Si ces questionnements se posent dans les mêmes termes à toute collectivité, indépendamment du lieu et de l'époque, les solutions, elles, diffèrent. Car la sécurité / l'insécurité ne sont pas des constantes. Loin d'être un concept prédéfini et transposable, l'insécurité représente des réalités différentes de cas en cas, suivant le contexte et les enjeux, de même que la norme qui, par réaction, qualifie les actes considérés comme répréhensibles. D'où la grande attention que les auteurs de ces Entretiens ont accordée à la terminologie et aux moyens — pénaux, judiciaires, institutionnels, militaires — utilisés pour combattre la menace. Notions fluctuantes, la sécurité collective et l'ordre public exigeaient, en effet, d'être étudiés dans leur contexte historique immédiat. La diversité des situations envisagées dans ce volume, les nuances apportées par chacun des auteurs — sans que cela réduise l'analyse à des cas particuliers dissemblables et isolés —, confère une épaisseur historique aux contributions ici réunies. Dans ce sens, la démarche suivie par les auteurs, sans qu'ils se soient concertés au préalable, est caractéristique, semble-t-il, des orientations de la recherche historique contemporaine, qui suit désormais une voie médiane, plus prudente, entre ces deux extrêmes que sont, d'un côté, une tendance excessive à la théorisation et à la généralisation, de l'autre un relativisme obtus empêchant toute comparaison ou synthèse.

Les 54^e Entretiens de la Fondation Hardt ont ainsi permis de montrer, par des exemples précis, que la sécurité collective et l'ordre public furent des préoccupations centrales et constantes dans le gouvernement des sociétés anciennes, tout au long de l'Antiquité. Dans ce creuset de la vie en communauté qu'est la cité grecque à l'époque archaïque, la *stasis*, et l'insécurité qui en découle, fonctionnent, en effet, comme un mode d'expérimentation de la cohésion sociale et du consensus politique. Dans la cité classique et hellénistique, stabilisée en tant que forme d'organisation sociale, la collectivité — sans toutefois que les individus soient dépossédés de toute compétence en la matière — crée des organes visant au contrôle des règles indispensables à l'intégrité du corps civique: se sont ainsi développés, entre autres, des instruments pénaux et judiciaires destinés à réprimer l'homicide et des institutions chargées de surveiller les campagnes et le territoire. Même si les menaces extérieures et intérieures sont moins nombreuses et aiguës sous le Principat, du fait de la pacification de l'Empire par la puissance dominante, la défense de la communauté reste un élément déterminant de la conscience civique dans les cités grecques à l'époque impériale. En dépit de cet ordre politique, social et moral imposé par le *princeps*, l'État romain lui-même n'est pas délivré de toute menace. Les violences causées par l'affrontement des factions politiques, qui avaient déstabilisé la République depuis la fin du II^{ème} s. av. J.-C. et que n'avaient pu enrayer la législation pénale et les moyens judiciaires pourtant créés à cette fin, ont certes cessé à l'avènement d'un régime centralisé et autoritaire. Mais l'État impérial est aussitôt confronté à de nouvelles formes de contestation: la résistance des opposants politiques, que l'empereur cherche à éliminer par l'exil notamment, et celle des milieux religieux monothéistes fanatiques, dont même une guerre outrancière ou des persécutions ne peuvent venir complètement à bout.

Devant les risques, réels ou supposés, pesant sur leur survie, la cité grecque et l'État romain ont été contraints de définir et d'édicter des normes sociales, institutionnelles, juridiques pour

atteindre et préserver un équilibre nécessaire au déroulement de la vie civique. Bien plus, ces collectivités ont dû en permanence adapter ces normes du fait de la variabilité des facteurs d'insécurité. Les contributions de ces Entretiens ont montré qu'en s'interrogeant sur l'importance que les sociétés anciennes consacrent au problème de la sécurité publique dans l'organisation civique, on est conduit à étudier les mentalités politiques antiques, et même les prérogatives et les finalités de l'État dans l'Antiquité. Elles ont également permis de rappeler que toute société se forme et prend corps par réaction à l'adversité et que, bien souvent, les sociétés parviennent à se maintenir grâce à ce repoussoir qu'est l'insécurité.

Cédric BRÉLAZ et Pierre DUCREY